

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 6 août 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absent :

Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018**
3. **CORRESPONDANCE**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENT DE GESTION**
 - 5.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
 - 5.2 Nomination du maire-suppléant pour les trois prochains mois
 - 5.3 Autorisation donnée à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour Revenu Québec
 - 5.4 Autorisation de soumettre une demande d'aide financière dans le volet 1.1 du programme PRIMEAU
6. **AUTORISATION DE DÉPENSES**
 - 6.1 Achat d'un défibrillateur pour le bureau municipal
 - 6.2 Réfection du Boulevard Bois-Francis Sud - Décompte progressif no 1 et directive de changement
7. **DEMANDE D'APPUI FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES**
 - 7.1 Décision concernant les documents déposés par le promoteur du développement Gaudreau
8. **ACCEPTATION DES PERMIS 2018-07-0110 À 2018-07-0126 POUR UNE VALEUR DE 164 915,87 \$**
9. **AFFAIRES NOUVELLES**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2018-08-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 16 juillet 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 16 juillet 2018. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-08-143

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2018 de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages et totalisant un montant de 913 659,17 \$.

Le 6 août 2018

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2018 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de 913 659,17 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er juillet et le 31 juillet 2018 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-144

NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la nomination d'un maire-suppléant pour les trois prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseiller du district 1, M. Stéphane Bilodeau, soit nommé maire-suppléant pour les trois prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-145

AUTORISATION DONNÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR REVENU QUÉBEC

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE pour la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska (NEQ: 8813432752):

Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière (trois derniers chiffres du NAS: xxx) soit autorisée à:

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE nous acceptons que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

QUE tous les administrateurs de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska qui ont le droit de voter relativement aux résolutions ont signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur le 6 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-146

**AUTORISATION DE SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LE VOLET 1.1 DU PROGRAMME PRIMEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-147

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun qu'un défibrillateur soit installé au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un défibrillateur avait été prévu par le conseil au programme triennal des immobilisations 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission d'Urgence Bois-Francs pour l'achat du défibrillateur ZOLL AED 3, d'un boîtier et d'une enseigne d'identification pour un montant total de 2 030 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au poste d'activité d'investissement 03-310-00-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-148

RÉFECTION DU BOULEVARD BOIS-FRANCS SUD - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 ET DIRECTIVE DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des consultants EXP, la recommandation pour le versement du décompte progressif no 1 et d'une directive de changement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la municipalité accepte le versement du décompte progressif no 1 à l'entreprise La Sablière de Warwick Ltée au montant de 72 967,98 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire d'immobilisations, section transport.

QU'il est opportun de modifier légèrement les travaux dans le projet de réfection du Boulevard Bois-Francs Sud afin qu'un ponceau neuf en PEHD soit installé, plutôt que de remettre l'ancien ponceau en béton armé.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette directive de changement au montant de 1 474,40 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-149

DÉCISION CONCERNANT LES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE PROMOTEUR DU DÉVELOPPEMENT GAUDREAU

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du développement domiciliaire Gaudreau a déposé les documents exigés à l'article 9.1.1 du Règlement 455-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'analyse des documents reçus (article 9.1.4) et qu'elle doit rendre décision dans les 60 jours du dépôt final desdits documents (article 9.1.5) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska accepte le projet du développement Gaudreau avec les modifications ou conditions suivantes:

- Que le bassin de rétention des eaux pluviales ne soit pas végétalisé tel que démontré aux plans et devis provisoires, mais qu'il y ait une membrane géotextile et un empierrement 100-200 mm à la satisfaction de la municipalité;
- Que les terrains 12 à 15, ainsi que le sentier piétonnier soient cédés à la municipalité pour des fins de parc;
- Que le promoteur respecte les lois et règlements en vigueur, notamment au niveau de l'environnement et de la protection du territoire agricole;
- Que les servitudes nécessaires pour permettre la jouissance pleine et entière des travaux et des ouvrages, notamment celles relatives à l'écoulement des eaux pluviales, soient aux frais du promoteur et que les conditions de l'article 9.1.6.13 du Règlement 455-2011 soient remplies.

QUE le conseil confirme envisager la signature d'une entente avec le promoteur conditionnellement à l'acceptation par le promoteur des modifications ou exigences mentionnées ci-haut, ainsi qu'aux conditions énumérées au Règlement 455-2011, notamment à l'article 9.1.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-150

ACCEPTATION DES PERMIS 2018-07-0110 À 2018-07-0126 POUR UNE VALEUR DE 164 915,87 \$

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

QUE le conseil approuve les 11 permis du mois de juillet 2018 pour une valeur totale des travaux de 164 915,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-08-151

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Katherine Beaudoin,
Directrice générale

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.